



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 26 août 2021	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Dégagé Temp.: 32°C)		Ventoux: 14 km/h (Nord-Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 79/89
Total des paris mutuels	\$215,736			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Frenette, Ben	Pote, Emma (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Les protocoles relatifs aux conditions météorologiques extrêmes de Niveau 1 sont en vigueur aujourd'hui.
- Un retrait anticipé a été opéré par les juges (conditions météorologiques) pour le cheval, "OHBABYWEFOUNDLOVE" de la Course 9.
- Un retrait anticipé a été opéré par le vétérinaire (malade) pour le cheval, "LIL FINAL TABLE" de la Course 5. Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Des corrections ont été opérées au programme de courses pour la Course 3 pour le cheval, "D GS RUNFORHIM", (avec Stephane Pouliot en tant qu'entraîneur au moment de l'inscription), et "BONITAS SUNSHINE",

(présentement au hongre) i, dans la Course 9.

- M. Daniel Dulude avait été programmé de mener le cheval, "NIPS BEACH GIRL", dans la Course 5. Comme M. Dulude n'est pas titulaire d'une licence de conducteur délivrée par la CAJO, il a été remplacé pour sa monture.

Courses :

- Rodney LaFramboise a été autorisé à se retirer de cinq courses.
 - Mike Healey a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Enquête et objection du meneur pour une possible interférence au #3, "DREAMEX", (Dan Murph), par le #4, "SHOWME SOME MUSCLE", (Melanie Plourde), après le poteau de ½ mille. M. Murphy a informé le juge au départ du fait que le #4 avait fait le contact, générant la crevaison, ce qui n'a d'ailleurs pas été confirmé par la vidéo. L'objection a été rejetée. Le #3 a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête : https://youtu.be/7gNpeRRby_0
 2. Rien à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Enquête pour le #3, "BET ON A DREAM", (Ryan Guy), qui a eu de l'équipement brisé après le départ et après le poteau de ¼ de mille, terminant la course en dernière position. Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure commise par le #3.
Lien pour la vidéo d'enquête : <https://youtu.be/l5tHhndHdOQ>
Le #2, "JP OSCAR", (Guy Gagnon), a été examiné par le vétérinaire de la CAJO et inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (boiteux). Rien à signaler.
 6. Le #7, "SAGALI", (Richard Simard), a eu de l'équipement brisé (crevaison) dans le dernier droit. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
 7. Examen du bris d'allure effectué par le #7, "BETTOR JET", (Steven Gagnon), arrivé en 5^e position, dans le dernier droit. Lors du bris d'allure, le #7, a provoqué une interférence au #4, "THE BOSS SAID", (Claude Cadieux), arrivé en 3^e position. Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure commise par le #7. Aucun placement n'est requis. Rien à signaler.
 8. Rien à signaler.
 9. Rien à signaler.
 10. Rien à signaler.

11. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune